

218C1794
FR0000061129-FS1050

7 novembre 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

BOIRON
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 novembre 2018, complété par un courrier reçu le 7 novembre, la société Natixis Investment Managers International¹ (43 avenue Pierre Mendès France, CS 41432, 75013 Paris cedex 13), agissant pour le compte du FCPE Boiron dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 octobre 2018, le seuil de 5% du capital de la société BOIRON et détenir, pour le compte dudit fonds, 933 100 actions BOIRON représentant 1 818 100 droits de vote, soit 5,31% du capital et 5,86% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution du nombre total d'actions de la société BOIRON.

¹ Contrôlée par Natixis. La société Natixis Investment Managers International déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 17 565 560 actions représentant 31 022 638 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général, après annulation des 1 849 196 actions détenues en propre par la société.